

Inclusion TND à marche forcée

écrit par Laure Bruneau

Les CMPP sont des structures au croisement du médico-social et de la psychiatrie. Dans le lieu où j'interviens depuis plusieurs années, nous avons créé, autour des entretiens individuels et familiaux, des dispositifs de soins au plus près des enfants accueillis.

À partir de 2023, les salariés ont été informés d'une « transformation de l'offre de soins » imposée par « les politiques publiques et les autorités de tutelle », c'est-à-dire l'ARS dans le cas des CMPP. Le discours s'est axé sur la « nécessité de prévenir, dépister et accompagner les enfants porteurs de TND » et, pour les professionnels, de se former à comprendre, diagnostiquer et rééduquer ces troubles. Pour se faire, des formations obligatoires ont été mises en place pour tous les salariés sur trois ans, des réorganisations des temps de travail ont été imposées aux professionnels. Il a été annoncé que le CMPP ne recevrait désormais plus aucun enfant avec des « troubles psycho-affectifs », mais seulement des enfants TDAH ou TSA légers. Les demandes de consultation pour les jeunes ayant des difficultés de lien à l'autre, des angoisses, des troubles du comportement, des séparations parentales, une énurésie ou un deuil, sont désormais systématiquement refusées.

La direction administrative a progressivement imposé ses signifiants par une « année du langage commun ». Les termes de « contenance », « angoisse », « difficultés de séparation », « traumatisme », « transfert » ont été interdits en réunion d'équipe, car « issus du vocabulaire de la psychanalyse qui n'est pas scientifiquement validée pour accompagner les enfants », les échanges cliniques réduits à des transmissions d'informations pour rédiger des « projets de soins » avec des « objectifs SMART ((Objectif SMART : Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporairement défini.)) ». Il ne fallait plus parler de « patient », mais « d'utilisateur ».

Les psychologues cliniciens ont été accompagnés vers une réorientation de leur pratique ou vers un départ de l'établissement. Les jeunes professionnels fraîchement embauchés se sont trouvés bien démunis face à la complexité de la clinique des enfants en souffrance, leur pratique se trouvant réduite à « instaurer des temps calmes avec renforcement positif » *via* « une économie de jetons » en mesurant régulièrement dans le temps les performances de l'enfant. Les professionnels qui arguaient de la complémentarité des approches pour une prise en charge globale des difficultés et des souffrances de l'enfant se sont vus imposés la mise en place des méthodes ABA, TEACCH, avec des suivis de deux ans au maximum... Les médecins qui soutenaient cette approche globale ont été remerciés.

Les familles ont pu dire leur angoisse, constatant le départ progressif des professionnels engagés auprès de leur enfant. Certaines familles ont reçu un courrier administratif leur annonçant la fin de la prise en charge de leur enfant au CMPP sans que le professionnel n'en soit prévenu : « violent », « incompréhensible », « injuste », ont été les mots des parents accueillis dans mon bureau après réception de ce courrier.

Les enfants dont on refuse la prise en charge au CMPP, qui à l'heure actuelle affiche deux ans d'attente, au motif qu'ils sont soit « trop TND complexe » soit « pas assez TND », sont renvoyés sur les CMP de secteur, débordés et dans l'incapacité d'assurer des soins pour toutes ces familles en souffrance.

Les enfants et leurs familles sont laissés seuls sans autre solution et de nombreux professionnels ont quitté le CMPP, désormais transformé en lieu d'inclusion forcée TND.

